

31 août 2022

"SANTÉ À VOIX HAUTE" EXISTE GRÂCE À VOTRE SOUTIEN
NOUS NE RECEVONS AUCUNE SUBVENTION CE QUI GARANTIT NOTRE
INDÉPENDANCE

ÉDITORIAL

Cette période d'été a été particulièrement éprouvante pour une partie de la population française et européenne, à cause des incendies et des conditions climatiques inhabituelles. L'écoanxiété est une réaction naturelle et légitime à cette crise écologique. "Toutes les associations de professionnels qui s'occupent d'éco anxiété considèrent que l'éco anxiété n'est pas une maladie", affirme Laelia Benoit, pédopsychiatre et chercheuse Inserm, dans une [interview au quotidien Le Monde](#). Son analyse remet en cause également un certain nombre de préjugés relatifs à la manière dont les différents groupes sociaux appréhendent ces questions.

Les premiers signes de recul de l'épidémie de variole du singe se manifestent, affirme [Santé publique France](#). Le dernier bilan au 29 août fait état de 3 547 cas confirmés, dont 61 % en Ile-de-France. La vaccination sera maintenue jusqu'en 2023, a indiqué mardi 30 août le ministère de la santé, se félicitant d'une mobilisation qui « commence à porter ses fruits ». 220 centres de vaccination ont déjà permis d'administrer 70 000 doses de vaccin. L'expérimentation d'une vaccination dans cinq pharmacies de trois régions, lancée début août, est « positive », mais il reste des « difficultés organisationnelles et logistiques, avec des enjeux de froid, de conservation » des doses de vaccin, a également indiqué le ministère de la santé.

Pour une partie de la population, **l'accès à la santé et aux soins « ne va pas de soi »**. La médiation en santé consiste à lever les obstacles existants pour lutter contre les inégalités de santé. Que ce soit dans les domaines de la santé mentale, du cancer ou pour des préoccupations plus sociales, les pratiques de médiation en santé, qui sont reconnues par le Code de la santé publique, semblent se diffuser, avec des formations et des embauches à la clé. La revue de Santé publique France, [Santé en action-juin 2022](#), consacre un numéro spécial à cette question.

Vous avez aimé Nutriscore saison I, vous allez découvrir Nutriscore saison II. Le comité scientifique européen de pilotage de ce label nutritionnel vient d'adopter un algorithme amélioré pour les aliments, en cohérence avec les recommandations alimentaires.

[Communiqué](#)

ACTU

"L'éco anxiété n'est pas une maladie"

« Toutes les associations de professionnels qui s'occupent d'éco anxiété ... considèrent que l'éco anxiété n'est pas une maladie... Ce n'est pas les



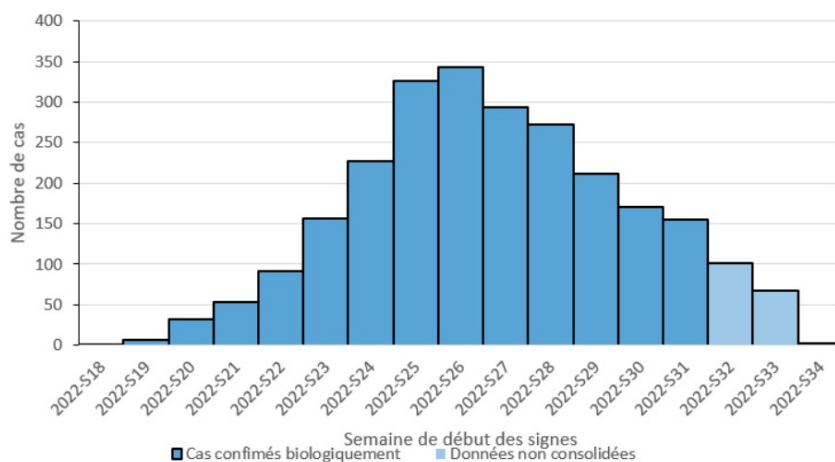
personnes éco anxieuses qu'il faudrait changer, c'est le changement climatique... pas de changement climatique, pas d'éco anxiété », affirme Laelia Benoit (photo ci-contre), pédopsychiatre, chercheuse à l'université Yale (Etats-Unis) et à l'Inserm, dans une interview au Monde.

Ces analyses remettent en cause également l'opinion selon laquelle les conséquences du risque climatique sont mieux perçues par les groupes sociaux les plus favorisés. "Chez les adolescents, les jeunes Américains, noirs et hispaniques par exemple, ressentent un grand sentiment d'urgence. Et ce résultat est cohérent avec des études menées auprès des adultes, qui elles aussi révèlent des populations vulnérables plus inquiètes. Les femmes, les personnes qui ont un faible statut économique et les minorités ethniques sont aussi plus inquiètes", affirme Laelia Benoit.

- Vous pouvez découvrir ce point de vue décalé dans une [interview](#) publiée sur le site du Monde et dans un [podcast](#). Par ailleurs, Mme Laelia Benoit mène actuellement une vaste étude sur l'impact du changement climatique sur le bien-être et la santé mentale des enfants et des adolescents pour la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais (Québec).

Variole du signe : premier ralentissement

Figure 2. Cas confirmés biologiquement de variole du singe (n= 2 510 cas) par semaine de début des symptômes, France, mai-août 2022 (données au 29/08/2022 - 12h00).



Les données recueillies par [Santé publique France au 29 août dernier](#) semblent confirmer un ralentissement de l'épidémie, avec 3 547 cas confirmés au 29 août. D'autres pays européens observent un ralentissement, voire une diminution, du nombre de nouveaux cas déclarés au cours des dernières semaines, indique l'agence sanitaire.

La région Ile-de-France concentre 61 % des cas (2 176), suivie de l'Occitanie (293 cas), de l'Auvergne-Rhône-Alpes (235 cas) et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (222 cas). On ne compte que 1,6% de cas féminins. Neuf enfants de moins de 15 ans ont été déclarés positifs.

La vaccination se poursuit, notamment dans certaines pharmacies. Mais les problèmes de conditionnement limitent les possibilités d'étendre le réseau de pharmacies susceptibles de proposer des séances de vaccination.

La médiation en santé : un nouveau métier

Pour une partie de la population les obstacles pour accéder à la santé et aux soins peuvent être nombreux, qu'ils soient financiers, à cause de l'éloignement physique des lieux de soins, pour des problèmes de maîtrise de la langue française, culturels... Les « médiateurs de santé pairs » (MSP), exerçant dans le champ de la santé mentale, sont des personnes ayant bénéficié de soins psychiatriques qui sont intégrées dans des équipes soignantes pour faciliter les échanges avec les patients. La « médiation en santé » désigne aussi des actions « d'aller vers » à dominante sociale pour atteindre les personnes les plus éloignées du système de soins pour des raisons culturelles ou de précarité afin de leur proposer : information sur leurs droits, accompagnement physique à une consultation, prise de rendez-vous avec un professionnel de santé, interprétariat, aide à la constitution d'un dossier d'accès aux droits, fournitures de matériel de prévention, solutions d'hébergement...

Depuis 2016, la médiation sanitaire a sa place dans le [Code de la santé publique](#). [La Haute autorité de santé](#) (HAS) a elle-même élaboré un référentiel (2017) relatif à « La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins » qui précise les compétences requises et le socle minimal de formation pour l'exercice de la médiation en santé, ainsi que les bonnes pratiques à respecter.

La revue « [Santé en action](#) » de Santé publique France, consacre un numéro entier à ces pratiques à travers de nombreux exemples.

Nutriscore : saison II



Vous connaissez Nutriscore, étiquetage figurant sur une majorité de produits alimentaires, qui sert à évaluer la qualité nutritive de ces produits. Le « A », en vert foncé, correspond aux produits dont la qualité nutritionnelle est élevée. Le « E », en orange foncé, sert, quant à lui, à identifier ceux moins bons pour la santé.

Le comité scientifique international de suivi qui comprend des représentants de 7 pays (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Suisse) a adopté une modification de ses critères afin d'améliorer le classement actuel en cohérence avec les recommandations alimentaires.

La prochaine étape finalisant l'évolution complète de l'algorithme interviendra fin 2022 avec des propositions de révision de l'algorithme pour les boissons. A partir de la date d'entrée en vigueur du nouvel algorithme, une période

suffisamment longue sera laissée aux opérateurs pour permettre la mise en œuvre du logo.

Selon la nouvelle classification, les céréales "petit-déjeuner sucrées" qui étaient classées en A pour certaines, seront classées en C en moyenne. De même, les produits laitiers sucrés devraient évoluer de B à C. Du côté des huiles, les huiles d'olive, de noix et de colza passeront de la note C à B. Enfin, les poissons gras qui sont intéressants d'un point de vue nutritionnel pour une majorité d'entre eux pourraient basculer en B ou en A (Source : "Capital").

Communiqué.

BRÈVES

TÊTES D'AFFICHE

- **Isabelle Richard**, première vice-présidente de l'université d'Angers chargée de l'égalité, devrait être nommée directrice de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à compter de septembre (APM news).
- **Guillaume Pepy, l'ancien PDG de la SNCF, préside dorénavant le conseil d'administration** d'ORPEA, le groupe gestionnaire d'EHPAD qui connaît de grandes difficultés depuis la publication de l'ouvrage « les fossoyeurs ».
- **Pierre Pribile**, directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, a été nommé en conseil des ministres secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS). Il doit prendre ses fonctions le 5 septembre prochain. Ce poste est tout sauf honorifique car [le secrétariat général](#) assiste les ministres pour le pilotage et la coordination de l'organisation du système de santé et médico-social, anime le réseau des 17 agences régionales de santé (ARS) et coordonne l'action des services et des établissements concernés de l'Etat ainsi que leurs relations avec l'assurance maladie.
- **Mme Brigitte Autran**, immunologiste, est la présidente du tout nouveau [comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires](#) qui a pris le relais du conseil scientifique du covid19. On peut découvrir son portrait dans le quotidien [Le Monde](#).
- Le directeur de l'ARS des Hauts-de-France, **Benoit Vallet**, va être nommé directeur général de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Sa nomination doit être avalisée par le Parlement.

INTERNES ET FUTURS DIRECTEURS D'HÔPITAUX PROPOSENT UNE RÉFORME COMMUNE

- Dans une démarche inédite, le bureau national de l'Intersyndicale nationale des internes (Isni) et les élèves directeurs d'hôpital de l'École des hautes études en santé publique ont décidé de formuler des propositions afin d'améliorer le système de santé. Voici un résumé de quelques-unes de leurs propositions : Durée minimale de quatre ans à la tête des ARS et des centres hospitaliers, Fusion de la Commission Médicale d'Établissement et la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques pour élaborer ensemble le projet de soin de l'établissement, Gouvernance unique de tous les professionnels, Reconnaissance de la pénibilité et son impact négatif, par la valorisation des services de garde de nuit à activité continue, et interdiction des gardes de 24 heures, Augmentation de la part du financement, attribuée à la qualité, Instauration dans la loi d'un « bouclier-soignant... ».

[Tribune sur egora.fr](#)

TEMPS DE TRAVAIL DES INTERNES :

UN ARRÊTÉ PRÉVOIT DE RENFORCER LES CONTRÔLES

- Un [arrêté](#) publié début août vise à renforcer les contrôles du temps de travail des internes en milieu hospitalier. Cet arrêté prévoit que le « tableau de service » (censé mesurer le temps de travail effectif et donc le temps de récupération), établi jusqu'à présent trimestriellement, sera dorénavant mis à disposition de l'interne, « au plus tard le 10 du mois suivant ». Puis un relevé trimestriel sera établi pour permettre de « vérifier le respect des obligations de service de l'interne en moyenne lissée sur le trimestre », précise l'arrêté. Le coordinateur universitaire pourra avoir accès à ces relevés, dont le bilan sera présenté annuellement « devant la commission médicale d'établissement, la commission relative à l'organisation de la permanence des soins, et le conseil d'UFR », poursuit le texte.

LE STATUT DE "DOCTEUR JUNIOR" ÉTENDU AUX INTERNES EN PHARMACIE

- Créé en 2018, le statut de « docteur junior » permet notamment aux étudiants en médecine, odontologie et pharmacie thésés de participer aux gardes et astreintes médicales des médecins seniors. Cette mesure concerne les étudiants en phase 3 (dite « de consolidation »). Ces médecins, recrutés par les directeurs généraux de CHU, sont enregistrés à l'Ordre des médecins.
- Plusieurs dispositions relatives aux "docteurs junior" sont parues au [Journal officiel du 5 août](#) ; elles concernent leur régime indemnitaire et statutaire, et le fait que leur statut est élargi aux étudiants de 3ème cycle en DES de pharmacie hospitalière.

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- Comment a évolué l'activité des services d'urgences en 2020 par rapport à 2019 ? Réponse dans « [les établissements de santé – édition 2022](#) », document publié chaque année par la DREES qui rassemble les principales statistiques sur l'évolution des moyens et de l'activité des établissements de santé.

CARTE VITALE BIOMÉTRIQUE : UN PREMIER BUDGET

- La loi de finances rectificative (PLFR) 2022, a budgété 20 millions € pour l'expérimentation de la carte Vitale biométrique. Longtemps réclamée par la droite et l'extrême droite, cette mesure a été adoptée par le Parlement suite à un amendement du groupe Les Républicains. Il n'y a pas consensus sur les effets réels de ce type de mesure pour réduire la fraude sociale.

TRENTE SÉNATEURS POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS

- Un collectif de 31 sénateurs du groupe Socialiste, écologiste et républicain, emmené par Gilbert-Luc Devinaz, s'engagent, dans une tribune au « [Monde](#) », à lancer un processus de concertation afin de déposer une proposition de loi pour légaliser le cannabis.

SURPOIDS ET OBÉSITÉ, L'AUTRE PANDÉMIE

- Selon la base des données européennes (European health interview survey), la France est le quatrième pays le moins touché de l'OCDE, et le pays le moins touché de toute l'Union européenne en matière de surcharge pondérale. Selon l'enquête Obépi Roche, la prévalence de l'obésité a cependant doublé en France en vingt ans (17 % en 2020). Trois sénatrices, Mmes Chantal Deseyne, Brigitte Devésa et Michelle Meunier viennent de publier un [Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales concernant la lutte contre le surpoids et l'obésité](#). Après un état des lieux de la situation épidémiologique, les sénatrices s'intéressent aux politiques publiques plus ou moins concurrentes, entre le ministère de la santé et de l'agriculture notamment. Elles soulignent également

l'influence des intérêts privés, dont les représentants sont présents dans les différents comités de pilotage.

LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES, OUI MAIS COMMENT ?

- En 2021, le Professeur Franck Chauvin a remis à Olivier Véran un rapport destiné à redessiner la santé publique. Dans le cadre de cette mission, un groupe appelé « miroir » a été constitué afin d'apporter une expertise pluridisciplinaire à ladite mission. Certains membres de ce groupe viennent de rendre publiques leurs réflexions dans la revue « [Santé publique](#) ». Les signataires souhaitent que la santé publique devienne une politique interministérielle distincte et complémentaire de celle du ministère de la santé, en la plaçant sous la responsabilité directe du premier ministre (et de ses représentants territoriaux). Le groupe miroir propose également de confier aux collectivités territoriales, des compétences au bénéfice de la santé, obligatoires, partagées avec l'État.

Santé à voix haute

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue

© 2022 La santé à voix haute